

**PROTECTION DE L'ENFANCE****APERÇU**

En 2007, l'Assemblée des Premières Nations (APN), en partenariat avec la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations (la Société de soutien), a intenté une action devant le Tribunal canadien des droits de la personne (le Tribunal) alléguant que le Canada exerce une discrimination à l'égard des enfants des Premières Nations autochtones en sous-finançant les programmes de services à l'enfance et à la famille dans les réserves. Le 20 janvier 2016, le Tribunal a conclu que le gouvernement fédéral avait effectivement fait preuve de discrimination fondée sur la race à l'égard des enfants des Premières Nations dans la prestation de services. Le Tribunal a ordonné au gouvernement fédéral de revoir immédiatement et complètement son programme de service à l'enfance et à la famille dans les réserves.

L'APN s'est battue pendant près de neuf ans pour défendre les intérêts des enfants des Premières Nations auprès du Tribunal et continue de le faire en déposant des décisions de non-conformité en raison de l'inaction du gouvernement fédéral.

Le Tribunal a rendu quatre ordonnances de conformité – une première le 26 avril 2016, une deuxième le 26 septembre 2016, une troisième le 26 mai 2017, et une quatrième le 1^{er} février 2018. L'ordonnance d'avril 2016 exigeait que le Canada prenne

immédiatement des mesures pour donner suite à un certain nombre des conclusions du Tribunal et formulait clairement le principe de Jordan, en vue de son application à tous les enfants des Premières Nations et dans tous les cas de conflits de compétence. L'ordonnance de septembre 2016 énonçait des mesures supplémentaires à prendre par Services aux Autochtones Canada (SAC) pour se conformer aux conclusions du Tribunal. L'ordonnance de mai 2017 a réaffirmé les conclusions du Tribunal et a réitéré les mesures nécessaires pour que SAC se conforme aux conclusions du Tribunal. La décision de février 2018 énonce d'autres mesures pour que SAC se conforme aux conclusions du TCDP et ordonne au Canada de conclure un protocole de consultation avec les parties.

L'APN continue de plaider en faveur d'une refonte complète du programme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, qui doit s'inspirer des travaux du Comité consultatif national (CCN), ainsi que du Comité de consultation sur la protection de l'enfance (CCPE) et du Groupe de travail sur la législation relative à la protection de l'enfance (GTLPE).

Lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs de décembre 2017, les Chefs en Assemblée de l'APN ont adopté la résolution 92/2017, *Soutien au Plan de l'Ourson Spirit pour mettre fin aux inégalités dans tous les services publics*

COMPTE RENDU

Mars 2019

financés par le gouvernement fédéral qui sont destinés aux enfants, jeunes et familles des Premières Nations. Cette résolution appuie une approche pangouvernementale pour réformer les services dispensés aux enfants, aux jeunes et aux familles des Premières Nations, y compris la mise en œuvre complète et adéquate de la décision du TCDP.

Les 25 et 26 janvier 2018, le Chef national, le Comité exécutif de l'APN et les dirigeants régionaux des Premières Nations ont assisté à la réunion d'urgence sur les services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, des Inuits et des Métis, en compagnie de représentants de partenaires inuits et métis. Les leaders étaient accompagnés de la ministre de SAC, Jane Philpott, de la ministre des Relations Couronne-Autochtones (RCA), Carolyn Bennett, et des ministres et sous-ministres provinciaux et territoriaux de la Santé, des Services sociaux, des Services à l'enfance et des Relations avec les Autochtones. Des experts, des praticiens, des leaders, des jeunes, des aînés et des grands-mères ont raconté leurs expériences d'interaction avec le système de services à l'enfance et à la famille.

Lors de la réunion d'urgence, la ministre Philpott a annoncé l'engagement du Canada envers six points d'action pour remédier à la surreprésentation des enfants autochtones pris en charge :

- 1) Poursuivre la mise en œuvre des ordonnances du TCDP, y compris du principe de Jordan, et réformer le financement des services à l'enfance et à la famille pour parvenir à un modèle de financement souple;

- 2) Travailler avec des partenaires pour réorienter le programme vers la prévention, les interventions précoces et la réunification familiale adaptées à la culture;
- 3) Travailler avec des partenaires pour aider les communautés à « rapatrier » la compétence en matière de services à l'enfance et à la famille (y compris explorer la possibilité d'élaborer conjointement une loi fédérale);
- 4) Participer aux travaux des tables tripartites et techniques et accélérer leur rythme;
- 5) Soutenir le leadership des Inuits et des Métis pour faire promouvoir la réforme des services à l'enfance et à la famille;
- 6) Créer une stratégie concernant les données avec les provinces, les territoires et les partenaires autochtones.

Lors de la réunion d'urgence, il a également été fait référence à l'engagement du Groupe de travail FPT sur les enfants et les jeunes pris en charge de travailler avec des partenaires autochtones, engagement pris par les coprésidents du Groupe de travail, les ministres Couteau (Ontario) et Fielding (Manitoba).

Le budget de 2018, dévoilé le 27 février 2018, a annoncé 1,4 milliard de dollars pour les services à l'enfance et à la famille des Premières Nations afin de mettre pleinement en œuvre les ordonnances du TCDP, pallier les pressions financières sur les agences et accroître les ressources en matière de prévention.

COMPTE RENDU

Le 1er février 2018, le Tribunal a rendu une quatrième ordonnance de conformité (2018 TCDP 4), qui résume les mesures prises par le Canada en vue de se conformer à ses décisions initiales et subséquentes et qui souligne que, bien que des efforts aient été entrepris, la conformité est encore loin d'être acquise. Les ordonnances rendues dans la décision doivent être mises en application en consultation avec l'APN, la Société de soutien et les parties intéressées, et ce, en temps opportun afin de réduire les répercussions négatives sur les enfants. La décision ordonne également au Canada de conclure un protocole de consultation avec les parties à la plainte déposée devant le TCDP (l'APN, la Société de soutien à l'enfance et à la famille, la Nation Nishnawbe Aski et Chiefs of Ontario) pour superviser les consultations requises par cette décision et les décisions précédentes du TCDP.

Le Canada, la Commission canadienne des droits de la personne et les parties au TCDP ont conclu un protocole de consultation conformément à la décision 2018 TCDP 4. L'objectif de ce Protocole de consultation est d'améliorer la communication, la transparence et la compréhension et d'assurer une consultation adéquate auprès des parties sur les questions liées au TCDP afin d'éliminer la discrimination systémique corroborée par le TCDP. Les domaines de consultation comprennent les mesures correctives immédiates, les mesures correctives à moyen et long terme, et l'indemnisation.

Le Protocole de consultation établit un Comité de consultation sur la protection de l'enfance composé de toutes les parties à la plainte déposée devant le TCDP. Ce comité s'est réuni pour la première fois le 10 mai 2018. Il a alors

examiné son mandat et d'autres questions urgentes, et a notamment discuté de l'augmentation des allocations de financement et des modalités du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations.

Le CCPE s'est réuni de nouveau le 22 juin, le 9 juillet, le 2 août, le 5 septembre, le 23 octobre, le 19 novembre et le 11 décembre 2018. Ces réunions avaient pour objectif de permettre au Canada de faire le point sur la mise en œuvre des ordonnances du TCDP. Les discussions ont porté sur l'examen des modalités révisées du programme, le financement du programme, les activités liées au principe de Jordan, la formation, les écarts en matière de services de santé mentale, l'indemnisation et plusieurs autres questions pour médiation ou arbitrage devant le tribunal. Le mandat du CCPE a été approuvé et finalisé à la réunion du 2 août 2018.

Des réunions du CCN ont été tenues les 26 et 27 novembre et les 20 et 21 février 2018, à Ottawa. L'Institut des finances publiques et de la démocratie (IFPD) a présenté son rapport final portant sur un nouveau modèle de financement. Deux autres éléments clés de la réunion ont été une présentation et une discussion sur une nouvelle législation fédérale pour la protection de l'enfance.

Le 1er mai 2018, à l'Assemblée extraordinaire des Chefs, les Chefs en assemblée ont adopté la résolution 11/2018, *Loi fédérale sur la compétence des Premières Nations en matière de protection de l'enfance*. La résolution enjoint à l'APN d'établir un groupe de travail pour commencer ce travail important.

COMPTE RENDU

Mars 2019

Le Groupe de travail sur la législation relative à la protection de l'enfance (GTLPE) a été mis sur pied et s'est réuni à deux reprises, le 16 août 2018 à Vancouver et le 30 août 2018 à Calgary. Des audioconférences ont également été tenues le 27 septembre et le 17 octobre 2018. À ces réunions, le mandat a été examiné, un aperçu des options législatives relatives à la protection de l'enfance sous d'autres compétences a été présenté et un document sur les options concernant les législations fondées sur les droits a été examiné et des commentaires et des modifications ont été

apportés. Une discussion complète sur les perspectives régionales des Premières Nations en matière de législation sur la protection de l'enfance a eu lieu.

À l'Assemblée extraordinaire des Chefs du 5 décembre 2018, les Chefs en assemblée ont adopté la résolution 53/2018 appuyant la préparation par les Premières Nations d'une loi sur la protection de l'enfance. La résolution demande notamment à tous les députés et sénateurs de veiller à ce que le projet de loi reçoive la sanction royale avant octobre 2019.

PROCHAINES ÉTAPES

- Continuer à plaider en faveur de mesures d'aide immédiate, à moyen et à long terme.
- Poursuivre les travaux du CCN en vue d'une refonte complète du programme de services à l'enfance et à la famille dans les réserves.
- La prochaine réunion du CCPE a été fixée au 11 janvier 2019. Certains des points critiques à l'ordre du jour de cette réunion seront l'indemnisation des personnes touchées par les conclusions du CHRT et la suite des discussions sur plusieurs autres questions pour médiation ou arbitrage devant le tribunal.
- Une autre réunion du CCN a été fixée pour le mois d'avril 2019. Elle aura pour objectif de recueillir de nouveaux commentaires et conseils sur le travail de l'IFPD concernant le nouveau modèle de financement relatif à la protection de l'enfance.
- Le GTLPE continuera de se réunir tous les deux mois afin de poursuivre son important travail.
- Continuer de plaider en faveur de processus trilatéraux dans chaque province et territoire. Plus de 40 000 enfants des Premières Nations sont pris en charge par les provinces et il est temps que tous les gouvernements contribuent pour remédier à cette crise nationale.